

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2015

---ooOoo---

Le 5 février deux mille quinze à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Budget Primitif 2015
- 1/2 – Evolution des AP/CP
- 1/3 – Avances de trésorerie à la Mission Locale Métropole Est
- 1/4 – Avance sur la subvention de fonctionnement 2015 – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Renouvellement du poste d'animateur vacataire dans le cadre de l'action « café des parents »
- 5/2 – Personnel communal – Création d'un poste de cadre de santé technicien paramédical pour l'E.H.P.A.D et l'accueil de jour
- 5/3 – Convention de mise à disposition de services civiques avec la Mission Locale Métropole Est

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Demande de subventions dans le cadre du fonds « Publics et Territoires »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations culturelles, éducatives et caritatives
- 8/2 – Attribution des subventions annuelles aux associations sportives
- 8/3 – Tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales

13 – DIVERS

13/1 – Adhésion au groupement de commandes de services de télécommunications coordonné par la Métropole Européenne de Lille – Autorisation à signer les marchés

13/2 – Présentation du rapport d'activités 2013 du Syndicat Mixte des Gens du Voyage de Lille Métropole Communauté Urbaine

13/3 – Présentation du rapport annuel de Lille Métropole Communauté Urbaine sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – Exercice 2013

13/4 – Présentation du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoints ; M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, M. DE BOCK, Mme GINGOLD, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, Mme ALBA, M. SCHOOS, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme CHABANE par Mme MEHAILIA ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO ; Mme CHATTELEE par M. LAMPE ; M. PANNETIER par M. ELEGEEEST ; M. COPIN par Mme BAUDOIN.

M. le Maire soumet au vote le PV du CM du 26 décembre 2014.

Mme LAVALLEZ précise que le projet de pétition au sujet de l'emplacement futur du marché n'est pas de son initiative mais de celle des « forains ».

M. le Maire répond que le PV ne mentionnait pas qu'elle était à l'initiative de cette pétition et ajoute qu'il n'y a donc pas lieu de modifier le PV qui est fidèle aux propos tenus.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1/1 - BUDGET PRIMITIF 2015

A – BUDGET PRINCIPAL

La préparation budgétaire 2015 s'établit cette année sans reprise des résultats de l'exercice 2014, compte tenu des délais trop courts pour le Trésor Public à transmettre des éléments suffisants du compte de gestion. Par contre, il permet de prévoir, dès janvier, les flux de financements attendus cette année concernant des opérations d'équipement en particulier du Programme de Rénovation Urbaine.

L'équilibre budgétaire 2015 est donc atteint en sections de fonctionnement et d'investissement uniquement sur la base des ressources prévisionnelles de l'année.

a) Section de fonctionnement

a.1) Les dépenses

Nos dépenses prévisionnelles marquent une progression de 3,1 % en 2015 par rapport au budget primitif 2014 (contre +3,00 % l'année précédente).

Les principales évolutions spécifiques de l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

- | | |
|--------------|--|
| Chapitre 920 | <ul style="list-style-type: none">- reprise d'un agent après un arrêt de longue durée (+15K€ au 920201),- remplacement d'un agent en détachement depuis plus d'un an (+20K€ au 920201),- baisse des indemnités d'élus consécutivement à l'installation du nouveau conseil municipal (-15K€ au 92021),- organisation des élections départementales et régionales (+3K€ au 92022),- une partie des locaux, propriété de la ville (galerie commerciale de l'Europe) a été réaffectée au budget annexe compte tenu de leur vocation à usage commercial (-20K€ au 92025). |
| Chapitre 922 | <ul style="list-style-type: none">- en l'absence de certitudes au sujet de la mise en œuvre des NAP en septembre 2014, aucune prévision budgétaire n'avait été intégrée dans le cadre de la préparation budgétaire 2014. Les crédits 2015 ont par conséquent été recalibrés autant que de besoin (+320K€ au 92213), |

- les nouvelles règles de gestion relatives aux classes de découvertes et le nombre de projets des écoles induisent une baisse de l'enveloppe (-40K€ au 92255),
 - les frais inhérents à la gestion des études avaient été calibrés en 2014 sur un semestre compte tenu des incertitudes quant à l'impact de la mise en place des NAP. Après réflexion, la Ville a souhaité maintenir le service pour les enfants monsois (+30K€ au 92255).
- Chapitre 923 - affectation d'un agent à temps plein afin d'assurer les régies concernant l'ensemble des manifestations communales (+20k€ au 9233).
- Chapitre 924 - les estimations retenues au budget 2014, concernant les consommations de fluides, avaient été sous-calibrées eu égard à la réouverture de la piscine au cours du second semestre 2013 et à l'absence de mesures d'impact sur une année pleine (+70K€ au 92413),
- la hausse de la fréquentation des ALSH pendant la période estivale, entraîne une augmentation des repas servis. Par ailleurs, l'utilisation de certains équipements pour des manifestations estivales (Dimanches du Barœul) nécessite un entretien plus important. (+10K€ au 92421).
- Chapitre 926 - l'augmentation de l'absentéisme dans les structures pour personnes âgées nécessite l'intervention de remplaçants afin de maintenir un service de qualité auprès des résidents (+120K€ au 9261),
- remplacement d'un agent placé en congé longue maladie à la maison de la petite enfance (+15K€ au 92641).
- Chapitre 928 - l'aménagement des espaces publics, en particulier en termes d'éclairage public, couplé d'une hausse des tarifs des fluides, engendre une revalorisation des crédits budgétaires pour 2015 (+15K€ au 92814),
- les actions de médiation en milieu urbain cofinancées par les bailleurs sociaux, la Région, l'Etat (CUCS) et la Ville (à hauteur de 20 %) se terminent à la fin du premier semestre 2015. Les inscriptions budgétaires de cette année ont par conséquent été révisées à la baisse par rapport à l'année précédente (-100K€ au 92824),

- fin des missions du GIP dans le cadre des transferts de compétences à la MEL et par conséquent de la participation communale (-45K€ au 92824),
- participation communale sur le budget annexe gestion du patrimoine locatif suite à l'insuffisance de fonds propres pour couvrir les dépenses ordinaires de fonctionnement (+100K€ au 92824).

L'évolution des dépenses de fonctionnement est reprise par chapitre fonctionnel dans le tableau suivant :

ARTICLE FONCTIONNEL	BP 2014	BP 2015	BP ₁₅ / BP ₁₄ (%)
92020 - ADM. GALE DE LA COLLECTIVITE	1 721 215,00	1 712 497,00	-0,51%
92020 1 - PERSONNEL TECHNIQUE	1 230 200,00	1 282 600,00	4,26%
92021 - ASSEMBLEE LOCALE	312 320,00	297 550,00	-4,73%
92022 - ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	34 600,00	31 300,00	-9,54%
92023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	162 610,00	168 597,00	3,68%
92024 - FETES ET CEREMONIES	88 225,00	82 239,00	-6,78%
92025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS	683 538,50	655 144,00	-4,15%
92026 - CIMETIERE	79 650,00	82 350,00	3,39%
Total : 920 - SERVICES GENERAUX	4 312 358,50	4 312 277,00	0,00%
92112 - POLICE MUNICIPALE	684 070,00	695 870,00	1,72%
Total : 921 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	684 070,00	695 870,00	1,72%
92213 - CLASSES REGROUPEES	2 978 112,93	3 294 771,46	10,63%
92251 - RESTAURATION SCOLAIRE	1 472 550,00	1 558 762,60	5,85%
92255 - CLASSES DE DECOUVERTE	199 600,00	187 782,00	-5,92%
Total : 922 - ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 650 262,93	5 041 316,06	8,41%
92311 - EXPRESSION MUSICALE	498 898,00	511 117,00	2,45%
92314 - SALLES DE SPECTACLES	3 330,00		
92321 - BIBLIOTHEQUE	311 079,40	303 800,00	-2,34%
9233 - ACTION CULTURELLE	189 400,00	231 751,00	22,36%
9233 1 - MAISON FOLIE VIDE	75 014,00	34 743,00	-53,68%
Total : 923 - CULTURE	1 077 721,40	1 081 411,00	0,34%
92413 - PISCINE	750 820,00	832 680,00	10,90%
92414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	820 485,00	825 244,00	0,58%
92421 - CENTRES DE LOISIRS	537 514,00	551 358,00	2,58%
92422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	534 339,00	502 030,00	-6,05%
Total : 924 - SPORT ET JEUNESSE	2 643 158,00	2 711 312,00	2,58%
9260 - SERVICES COMMUNS	722 200,00	737 300,00	2,09%
9261 - SERVICES AUX AINES	2 864 761,00	2 984 350,00	4,17%
9263 - AIDES A LA FAMILLE	199 451,00	199 962,00	0,26%
9264 - CRECHE	645 810,00	662 522,00	2,59%
9264 1 - HALTE GARDERIE	233 210,00	249 508,00	6,99%
Total : 926 - FAMILLE	4 665 432,00	4 833 642,00	3,61%
92813 - PROPLETE URBAINE	348 900,00	352 800,00	1,12%
92814 - ECLAIRAGE PUBLIC	306 000,00	321 000,00	4,90%
92823 - ESPACES VERTS URBAINS	1 300 710,00	1 318 250,00	1,35%
92824 - AMENAGEMENT URBAIN	480 680,00	441 882,00	-8,07%
Total : 928 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 436 290,00	2 433 932,00	-0,10%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928	20 469 292,83	21 109 760,06	3,13%

Enfin, la Ville aura sans doute des difficultés de trésorerie au cours du premier semestre 2015, compte tenu du démarrage d'opérations d'équipement lourdes (complexe culturel Allende) et des décalages entre les notifications et les versements de dotations de l'Etat ou de la Région. Une ligne de trésorerie a été prévue au budget de l'exercice 2015 (10K€).

Dès lors, le montant total des dépenses prévisionnelles 2015 s'établit à hauteur de **21 119 760 €** soit une évolution, comparativement au BP 2014 (20 574 292 €), de **+2,7 %**.

a.2) Les recettes

Produits fiscaux

Compte tenu du calendrier avancé pour le vote du budget primitif et de l'absence de notification des bases fiscales par les services des impôts, le montant des produits 2015 a été calibré en fonction des notifications définitives des bases locatives 2014 majorées de l'évolution mécanique annoncée dans la Loi de Finances 2015 (+0,9 %).

Le montant des produits 2015 relatif aux trois « taxes ménages » est donc estimé à **5 359 321 €** contre 5 306 260 € (perçus en 2014).

Dotations

Cette année, l'Etat renforce la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics à hauteur de 3,6 Mds.

Cela a pour conséquence directe, compte tenu des modalités de répartition entre les différentes collectivités territoriales retenues dans le cadre du PLF 2015, une réduction de notre dotation forfaitaire de -427K€ soit deux fois plus que la réfaction de DGF 2014.

La Ville a pris connaissance du dernier rapport de l'INSEE concernant le recensement de la population monsoise pour l'année 2014 qui ne relève aucune variation significative par rapport à l'année précédente.

De plus, les baisses constatées en 2014 sur les compensations fiscales versées par l'Etat - qui agissent comme variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée de participation de l'Etat aux finances des collectivités territoriales - ont été moins significatives que prévu et sont par conséquent ajustées au BP 2015 (-15K€).

Enfin, l'effort de péréquation est maintenu envers les communes dites « défavorisées ». Le montant de la DSU 2015 devrait ainsi être équivalent à celui perçu en 2014 (3,87M€) majoré d'une dotation complémentaire dite DSU « cible » dont l'enveloppe nationale a doublé par rapport à l'année précédente (+120M€).

En termes de péréquation horizontale, il faut noter l'augmentation significative du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FNPIC) au niveau national à hauteur de 780M€ en 2015 soit une évolution de +37 % par rapport à l'année précédente. Cela entraîne, une hausse de 80 000 € par rapport aux produits notifiés de 2014.

Les évolutions des principales recettes 2015 sont reprises dans le tableau ci-après :

		CA14 ^(*)	BP15	ECART K€
RECETTES NON AFFECTEES				
ETAT	7411 DOTATION FORFAITAIRE	4 578 598	4 151 894	-427
	74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	3 942 717	4 244 000	301
	745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 800	2 800	
	74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION AUTRES DOTATIONS	420 000	400 000	-20
	932 DOT. ET PARTIC.NON AFFECTEES DE L'ETAT	8 944 115	8 798 694	-145
	7482 ETAT - COMPENSATION POUR PERTE TA	600	600	
	74833 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA TP	56 261	50 000	-6
	74834 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	81 835	75 000	-7
	74835 ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	442 346	440 000	-2
	933 IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	581 042	565 600	-15
	TOTAL ETAT	9 525 157	9 364 294	-161
	TAXE HABITATION	2 609 813	2 635 911	26
	TAXE FONCIERE BATI	2 683 697	2 710 533	27
	TAXE FONCIERE NON BATI	12 750	12 877	
	TOTAL TH+TF	5 306 260	5 359 321	53
LMCU	7321 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 098 509	2 098 509	
	7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	432 823	432 823	
	7325 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL	240 000	320 000	80
	TOTAL LMCU	2 771 332	2 851 332	80
	DROITS DE MUTATION	350 000	350 000	
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	150 000	180 000	30
	AUTRES TAXES (TLPE,TAXE PYLÔNE ELECTRIQUE,TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES...)	23 100	23 329	
	TOTAL RECETTES	18 125 849	18 128 276	2

(*) Compte Administratif provisoire

Autres recettes

Les recettes liées à la tarification des services municipaux connaissent une légère augmentation cette année grâce notamment aux contributions des usagers de la piscine municipale sur une année pleine (+70K€).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif des NAP, des financements ont été notifiés de la part de l'Etat (fonds d'amorçage) et de la CAF, et les crédits sont inscrits au budget 2015 à hauteur de 272K€.

Les recettes de fonctionnement de l'année 2014 s'établissent comme suit :

	BP 2014	BP 2015	BP ₁₅ / BP ₁₄ (%)
Recettes ventilées	4 955 806	5 513 193	11,25 %
Impôts, Taxe et Dotations	18 090 832	18 128 276	0,21 %
Intérêts de placement	20 000	40 000	100,00 %
Recettes Ordinaires de Fonctionnement	23 066 638	23 681 469	2,67 %
Dotations de Développement Urbain	1 075 595	864 000	-19,67 %
Indemnités de sinistre	150 000		-100,00 %
Recettes totales de fonctionnement ⁽¹⁾	24 292 233	24 545 469	1,04 %

(1) hors opérations immobilières

Les recettes ordinaires de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 23 681 469 € en 2015.

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement s'établit donc à **23 681 469 € - 21 119 760 € soit 2 561 709 €** et demeure en conformité avec les grands équilibres présentés dans le PPI 2014/2015.

Administrativement (nomenclature M14), il convient d'y ajouter les recettes exceptionnelles qui se caractérisent par un assujettissement à des travaux d'équipement et qui ont de ce fait un caractère non récurrent et dédié. Cette année, les recettes exceptionnelles sont uniquement constituées de versements de Dotations de Développement Urbain y compris des soldes (des années précédentes) à hauteur de 864K€.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève par conséquent à 24 545 469 €, ce qui porte le bilan de la section de fonctionnement à hauteur de **3 425 709 €**.

En conclusion, les opérations de dépenses et de recettes prévues en section de fonctionnement en 2015 permettent de dégager une capacité d'autofinancement pour la section d'investissement de **3 425 709 €**.

b) Section d'investissement

b.1) Les dépenses

L'année 2015 est caractérisée par le Programme de Rénovation Urbaine (8,6M€), la mise en œuvre de certaines opérations d'équipements publics (1,9M€) et le maintien de l'enveloppe affectée à l'entretien du patrimoine bâti et non bâti et des espaces publics de la commune (1,3M€).

Programme de Rénovation Urbaine

L'aménagement des espaces publics des secteurs de la Centralité, touche à sa fin et devrait être réceptionné au cours de l'année. Les crédits 2015 ont été calibrés en conséquence à hauteur de 750 K€.

Les opérations d'aménagement des cellules commerciales de la galerie de la résidence Europe et la création des traversants sont en cours de finalisation et seront réceptionnées à la fin du premier semestre 2015 (1,6M€).

Les travaux de reconstruction du complexe culturel Allende ont débuté en fin d'année 2014 et seront en phase active tout au long de l'année 2015 (5,6M€).

Le chantier d'aménagement de la Maison des associations et des services dans les anciens locaux de l'école Mendès France a été retardé en 2014 suite à la procédure de liquidation judiciaire d'une entreprise. Elle devrait être achevée pour septembre 2015 (289K€).

Dans le cadre de la convention PRU, la Ville s'est engagée à un cofinancement des opérations de résidentialisation en lien avec les travaux sur le patrimoine des bailleurs. Dès lors que les travaux auront été réceptionnés par les bailleurs, la Ville effectuera les versements sur la base du coût réel des travaux et dans la limite de montants conventionnés (190K€).

Investissement hors PRU et maintenance

Les travaux de désamiantage et de démolition des Mille Roses (600K€) doivent intervenir au cours du 2nd semestre de l'année afin de céder le terrain nu au futur acquéreur.

Après les différentes études menées par notre assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéosurveillance, le projet retenu est évalué à 480K€ et devrait être opérationnel à la fin de l'année 2015.

Des travaux de maintenance de grande envergure sont programmés en 2015 pour l'école la Paix (sanitaires et accessibilité PMR) et la salle de sports de Lattre (toitures et accessibilité PMR) respectivement à hauteur de 345K€ et 280K€.

Différents aléas de chantier n'ont pas permis la livraison administrative (levée de réserve) de certains équipements en 2014. Le solde des opérations de travaux se décompose en 2015 comme suit :

- salle de sports Provinces (toiture végétale) : 104k€,
- parc du Barœul : 24K€.

Des frais d'études ont été prévus en 2015 pour la construction d'un nouvel équipement dans le secteur du « Haut de Mons » afin de trouver une solution pérenne à l'accroissement de la fréquentation des restaurants scolaires de ce secteur (30K€) et pour « l'insularisation » du Fort dans la perspective de travaux à opérer en 2016 (20K€).

Maintenance et adaptation du patrimoine communal

La Ville reconduit l'enveloppe de crédit de 1,3M€ affectée à son programme de maintenance du patrimoine bâti et des espaces publics.

a - écoles et restaurants scolaires

- travaux dans les écoles (80K€),
- travaux de couverture - toiture école Anne Frank (155K€),
- travaux dans les restaurants scolaires et remplacement de mobilier (60K€).

b - équipements sportifs et associatifs

- travaux dans les salles de sports (30K€),
- travaux de mise « hors d'eau » et traitement des voûtes des salles du Fort (48K€),
- travaux de réfection du réseau d'eau du Fort (60K€).

c - équipements administratifs et techniques

- travaux de mise en sécurité de l'Hôtel de Ville (60K€),
- poursuite de l'actualisation des progiciels métiers : ressources humaines (60K€).

d - aménagement des espaces verts et entretien des réseaux

divers

- aménagement du local des espaces verts au cimetière (60K€),
- remplacement du parc de tondeuses autotractées (60K€),
- entretien du réseau d'éclairage public (150K€).

b.2) Les recettes

Les recettes d'investissement 2015 sont estimées à **8 410 997 €**.

L'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics devrait être réceptionné au cours de cette année et les soldes de subventions des partenaires nous être versés (1,7M€).

Les travaux de restructuration de la galerie de la résidence Europe seront terminés au cours du second semestre 2015. La Ville percevra des acomptes dans l'attente du parfait achèvement des travaux et des soldes de financement (1M€).

Les financements de la reconstruction de la salle Allende devraient pouvoir atteindre, compte tenu de l'état d'avancement prévisionnel des travaux, un montant de 1,9M€.

Les cessions foncières de terrains situés dans le secteur de la Centralité (1,1M€), et des Mille Roses (1,1 M€) vont être réalisées en 2015.

Par ailleurs, le niveau de dépenses d'investissement réalisées en 2014 (7,7M€) calibre le montant à percevoir du FCTVA 2014 à hauteur de 1,3 M€.

En conclusion, la synthèse du budget de la section d'investissement est la suivante :

	RECETTES	DEPENSES
Opérations d'équipement	4 700 997	11 836 706
<i>dont Investissements hors P.R.U et maintenance</i>	68 000	1 902 669
<i>dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	4 631 397	8 598 672
<i>dont Programme de maintenance</i>	1 600	1 335 365
Opérations d'équipement non affecté (FCTVA)	1 310 000	
Opérations de cessions immobilières	2 400 000	
Besoin (-) ou Excédent (+) de Financement 2014		-3 425 709

c) Equilibre du budget primitif 2015 – Fixation des taux

Compte tenu des dépenses et des recettes d'investissement 2015, le besoin de financement 2014 est estimé à **3 425 709 €**.

L'épargne disponible dégagée par la section de fonctionnement (**3 425 709 €**) permet à elle seule de couvrir l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement 2015.

L'équilibre budgétaire 2015 est atteint sans avoir recours, au fonds d'épargne (1,9M€) ni à l'endettement et sans la reprise à ce stade des résultats de l'exercice 2014 sur le budget 2015. Après l'approbation du Compte Administratif 2014 et la délibération d'affectation de résultats 2014, un correctif budgétaire pourra s'opérer sur la section d'investissement permettant notamment :

- d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au BP 2015,
- d'y intégrer l'amorce d'un programme d'équipement numérique des écoles élémentaires de la commune qui pourrait être initié dès septembre 2015.

Dans ce cadre, il est donc proposé de reconduire à l'identique les taux de taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie, respectivement à hauteur de 19,04 % (TH), 17,43 % (TFB) et 48,85 % (TFNB).

B – BUDGET ANNEXE : GESTION DU PATRIMOINE LOCATIF

a) Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 199 141,51 €.

a.1) Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles de 2015 tiennent compte des réalisations précédentes - en particulier la hausse des charges de copropriété relatives à l'acquisition des locaux commerciaux de la galerie Europe (+30K€) - ainsi que les taxes foncières y afférentes (+40K€).

NATURE	BP14	BP15	BP15/BP14 (%)
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES	52 000,00	31 000,00	
6063 - FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	10 000,00	10 000,00	
614 - CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	60 000,00	90 000,00	
6152 - ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	6 300,00	4 000,00	
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000,00	2 000,00	
6156 - MAINTENANCE	10 000,00	5 641,00	
617 - ETUDES ET RECHERCHES	2 000,00		
6231 - ANNONCES ET INSERTION			
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500,00	500,00	
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	180,51	1 000,00	
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000,00	10 000,00	
63512 - TAXES FONCIERES		40 000,00	
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	152 980,51	194 141,00	26,91%
654 - PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES			
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	10 000,00	2 000,00	
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00	2 000,00	-80,00%
668 - AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 000,00	1 000,00	
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	1 000,00	1 000,00	
673 - TITRES ANNULES	2 000,00	2 000,00	
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	165 980,51	199 141,00	19,98%

Par ailleurs, des provisions ont été opérées à hauteur de 28 359 € afin de reconstituer une réserve nécessaire, conformément aux obligations comptables en termes d'amortissement.

a.2) Les recettes

Au regard des nouvelles dépenses affectées sur le budget du patrimoine locatif, la reprise des résultats de l'exercice 2014 ne suffira plus, a priori, à supporter le poids des nouvelles charges liées aux acquisitions des locaux commerciaux de la galerie de la résidence Europe.

La Ville doit désormais effectuer une subvention d'exploitation afin d'équilibrer les opérations de dépenses de l'année 2015 (100K€).

NATURE	BP14	BP15	BP15/BP14 (%)
7083 - LOCATIONS DIVERSES			
70831 - REDEVANCE RESTAURANT DU FORT			
70832 - LOCATIONS DIVERSES	121 178,29	120 000,00	
70833 - LOYERS CENTRE DES SARTS			
Total : 70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	121 178,29	120 000,00	-0,97%
74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		100 000,00	
Total : 74 - SUBVENTION D'EXPLOITATION		100 000,00	
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEP SUR OPE DE GESTION	500,00	500,00	
773 - MANDATS ANNULES	4 000,00	4 000,00	
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	3 000,00	
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500,00	7 500,00	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	128 678,29	227 500,00	76,80%

Bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu du résultat prévisionnel de la section de fonctionnement 2015 (28 359,00 €), il est possible d'en affecter l'intégralité au financement de la section d'investissement.

b) Section d'investissement

La section d'investissement présente un niveau de dépenses et de recettes à hauteur de 28 359 €.

b.1) Les dépenses

Les travaux d'aménagement prévus au restaurant du Fort afin de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité (bac dégraisseur : 15K€) ont été repoussés en tenant compte de l'activité commerciale, au mois de février 2015.

NATURE	BP14	BP15	BP15/BP14 (%)
1651 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	10 000,00	5 000,00	
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00		-100,00%
2131 - CONSTRUCTION BÂTIMENTS	170 245,93	23 359,00	
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS			
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORRELLES	170 245,93	28 359,00	-83,34%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	180 245,93	28 359,00	-84,27%

b. 2) Les recettes

En l'absence de reprise des résultats de l'exercice 2014, aucune recette propre n'est inscrite au budget 2015.

Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat prévisionnel négatif à hauteur de 28 359,00 €.

L'excédent dégagé sur la section de fonctionnement (28 359,00 €), permet d'équilibrer la section d'investissement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2015 de la Ville et son budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».

M. BOSSUT précise en préambule qu'on vit, non pas un drame absolu, même si certains crient au loup, mais un moment très particulier à l'occasion des votes des budgets 2015 des collectivités territoriales avec une accélération de la baisse des dotations d'Etat (-1,5 Milliard € en 2014, -3,67 Milliards € en 2015).

Il ajoute que celle-ci conduit, pour la toute première fois, certaines collectivités à « baisser » leurs niveaux de dépenses dans la section de fonctionnement.

Il note que cette réduction s'inscrit dans un plan de réduction des dépenses de l'Etat qui s'étale jusqu'en 2017 (-3,67 puis -3,66) ; de ce fait, la situation 2015 n'est pas un accident (une singularité) mais s'inscrit dans une tendance lourde qui se poursuivra (en principe) dans les années qui viennent.

Il indique que les exécutifs de collectivités territoriales ne peuvent l'ignorer et doivent l'intégrer dans une perspective de moyen terme.

Il souligne que l'histoire retiendra peut-être ce point d'inflexion comme étant véritablement l'incarnation de ce message qui, jusqu'alors, était vide de sens « le changement, c'est maintenant ! »

Il ajoute que ce qui nous a conduits collectivement dans la situation budgétaire qui est la nôtre aujourd'hui et qui appelle, entre autres, les mesures qu'il vient de rappeler, ce sont les déficits budgétaires chroniques de l'Etat qui ont, mécaniquement, produit un gonflement non maîtrisé de la dette nationale.

Il précise qu'il faut remonter à l'année 1974 pour retrouver la trace d'un solde budgétaire positif : 8,5 milliards de francs de l'époque, soit un peu plus de 6,4 milliards d'euros d'aujourd'hui.

Il rappelle que 1974, c'était l'année du film « Les Valseuses » et de l'inauguration de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle. Les Français roulaient en R16 et fredonnaient « sugar baby love »... et que ce fut aussi l'année du premier choc pétrolier... Une « première » crise de l'après-guerre qui sera suivie de nombreuses autres crises.

Il ajoute que Raymond BARRE disait déjà à l'époque : « la récession mondiale de 1975 a montré brutalement ce que coûtent la recherche systématique d'une croissance à tout prix et le renoncement aux équilibres fondamentaux. »

Il souligne que le moins qu'on puisse dire, c'est que, durant 40 ans, il n'a pas été entendu mais reprend une formule du même Raymond BARRE : « quand le moment est venu, l'heure est arrivée » et note : « c'est peut-être aujourd'hui mais ce n'est pas gagné ! »

Il indique en effet que certains pensent encore que le problème n'existe pas ou plus précisément qu'en n'intervenant pas, parfois même en l'aggravant, on va vers sa résolution (ce serait une affaire de cycle dont nul ne connaît la période). Il note que c'est la même logique que celle du joueur invétéré qui est persuadé que plus il perd, plus il a de chances de gagner au prochain coup et qu'on sait à quels drames cela peut conduire.

Il souligne qu'il y a vis-à-vis des problématiques du changement climatique des attitudes qui relèvent du même état d'esprit.

Il ajoute qu'il y a ceux, plus nombreux, qui pensent que ce n'est pas leur problème et ceux-là renvoient, sans délicatesse, le problème à l'envoyeur en l'occurrence, pour notre sujet, à l'Etat.

Il note qu'ils lui font penser aux villageois de Pagnol, qui, alors que la source est tarie, vocifèrent devant le maire du village « je veux mon eau ! » plutôt que de se remonter les manches et qu'ils ont oublié que l'Etat, la nation englobe tout, que la dette publique, les déficits publics, sont les dettes et les déficits de tous. Il ajoute qu'ils oublient qu'en s'adressant à l'Etat, ils s'adressent à la collectivité nationale dont ils sont partie prenante.

Il se demande si les difficultés que nous traversons ne méritent pas un minimum de cohérence entre le local et le national, d'autant que ce sont parfois les représentants des mêmes courants de pensée qui, entre du local au national, ou du national au local, changent de point de vue.

Il précise que Mons en Barœul dans tout cela est comme la fourmi de la fable dont il cite l'extrait suivant :

« Un sampan surchargé menace de couler quelque part le long du Mekong, tous les occupants s'efforcent avec les moyens du bord d'écoper et de colmater la voie d'eau ; un enfant s'intrigue du manège d'une fourmi qui transporte de minuscules gouttelettes d'eau entre ses mandibules... « mais qu'est-ce que tu fais », lui demande l'enfant, « ça ne sert à rien ! » et la fourmi de lui répondre « je fais ma part ! ».

Il souligne que Mons en Barœul hier comme aujourd'hui, aujourd'hui comme demain « a fait, fait et fera sa part ».

Il note qu'elle est modeste, faible, qu'à elle seule, elle compte peu même si les contribuables monsois y sont sensibles.

Il ajoute que la Ville sera solidaire de l'effort national de redressement des finances publiques sans transfert systématique de cet effort sur les contribuables locaux, sans dégradation même différée de ses comptes, sans casser la dynamique de transformation de la Ville dans laquelle nous sommes engagés.

Il précise en quoi, cet effort (une baisse de DF estimé à 427K€ (sur 25M€) - 1,425 Milliard d'€ pour l'ensemble des communes) est, ici, en 2015, supportable.

Côté recettes :

- pas de mauvaise surprise sur la population DGF (-50hab),
- revalorisation de 0,9 % des valeurs locatives,
- la baisse de dotation forfaitaire pratiquement compensée par un renforcement de deux mécanismes de péréquation :

- DSU : +180M€
- FPIC : +210M€

et en dépit, d'une faible érosion de notre DSC : 417 869 € contre 432 823 € en 2014.

Ce BP fait au final état d'une stagnation de nos recettes externes (dotations, produits fiscaux).

Côté dépenses :

- hausse des prix à la consommation (+0,1 % en 2014, +0 % hors tabac, -0,1 % hors tabac, hors loyer).

- pas de dispositions nouvelles venant majorer de façon forte nos charges de personnel,
- pas de revalorisation de la valeur du point d'indice, cotisations employeurs (CNRACL 30,40 à 30,50 (P), 9,14 à 9,54 (S))... Au 1^{er} janvier 2015, les échelons de 3 à 6 de la catégorie C sont revalorisés de 5 points d'indice.

Il souligne en dehors de quelques éléments conjoncturels qui sont cités dans le rapport introductif, que le seul fait marquant de la section de fonctionnement 2015 et qui constitue le principal facteur de croissance aussi bien en dépenses qu'en recettes est l'impact en année pleine des NAP.

Croissance en dépenses - 3 trimestres/1 trimestre en 2014

Croissance en recettes - éligibilité confirmée au fonds d'amorçage + complément ville DSU cible (50+40 €/enfant scolarisé – (c'est là une bonne surprise)) et 0,5 €/h/enfant présent CAF.

Il précise que ceci conduit à un parallélisme entre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement avec une hausse égale de part et d'autre de 2,7 % en BP et que l'autofinancement dégagé est, par voie de conséquence, conforme aux intentions exprimés dans notre PPI 2015/2026 à 2,561 M€.

Il souligne que dans un paysage sans croissance, sans inflation, et de recul des dotations, on a une section de fonctionnement qui en masse (hors NAP) est dans les mêmes tonalités, que cela n'est pas une surprise.

Il indique qu'à cet autofinancement, il convient d'ajouter les participations au titre de la DDU pour des projets déjà tous engagés voire terminés (d'un point de vue travaux) soit une somme de 864K€ et que cela permet d'estimer le montant du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement à 3,425M€.

Quant à l'investissement, il note qu'on n'arrête pas un train en marche et que ce train c'est celui de toutes les opérations inscrites dans le Programme de Renouvellement Urbain.

Il précise que beaucoup sont terminées mais que d'autres sont encore en cours à des stades divers :

- les aménagements des espaces publics (Centralité), comme les restructurations du rez-de-chaussée de l'Europe devraient être achevés pour l'automne,
- la reconstruction de la salle Allende devrait s'étaler jusqu'à mi-2016.

Il souligne que dès lors, la section d'investissement affiche encore un niveau très haut sur 2015 avec 11,836 M€.

A la question du financement d'une telle somme (avec un budget de fonctionnement de moins de 25 M€ et alors que ce budget 2015, tel qu'il est présenté, n'intègre pas de reprise anticipée de l'exercice 2014), il répond que nous ne sommes pas seuls et que nous bénéficions au titre de ce programme ANRU de la solidarité nationale et régionale.

Il précise que sur l'exercice 2015, cela représente près de 4,631 M€ et que sans eux rien ou peu auraient été possibles et remercie l'Etat ainsi que la Région.

Il ajoute que pèsent également lourd dans les recettes de la section d'investissement 2015, des opérations exceptionnelles de cessions foncières (non encore réalisées) :

- une partie de l'emprise du Foyer-Logement des Mille Roses (une fois menées par la Ville, les opérations de démolition des bâtiments existants... amiantés bien sûr),
- deux emprises foncières à quelques mètres d'ici (sur l'avenue François Mitterrand et en face de la Mairie dans le prolongement des tours de l'Europe) le tout pour 2,4 M€ (dans un contexte un peu déprimé de l'immobilier).

Il souligne qu'il faut ajouter à cela le FCTVA et l'autofinancement 2015 et qu'on couvre alors (sans recours à l'emprunt, ni sollicitation de notre épargne) les 11,8 M€ de dépenses d'investissement.

Il note qu'à côté de ses « armoires à glace » que sont les dernières opérations ANRU, il ne faut pas oublier quelques initiatives nouvelles en 2015 qui, quoique plus modestes, ne sont pas pour autant mineures :

- la mise en place d'un réseau de télésurveillance,
- le changement de toiture salle de Lattre couplé avec deux autres préoccupations (l'isolation thermique et l'accessibilité),
- la reconstruction du bloc sanitaire de l'école La Paix avec là aussi la nécessité (légale) d'y intégrer les problématiques d'accessibilité.

Il précise que là encore, il n'y a pas de surprise, pas d'annonce fracassante, pas de révélations mais la simple poursuite d'une ligne de conduite qui avait été définie de longue date.

Il indique que finalement de ce budget, il n'y a grand-chose à dire, qu'il était assez prévisible et qu'ici, les prévisions se réalisent.

Rappelant avoir commencé son propos avec Raymond BARRE, il annonce qu'il va terminer avec lui aussi et que cela fera un exposé bien rond... comme le bonhomme.

Il confie qu'il garde un souvenir particulier d'une émission « Apostrophes », celle du 11 septembre 1987 intitulé « les lectures de Raymond BARRE » et qu'il y apprit, entre autres, que celui-ci lisait fréquemment des poèmes avant de s'endormir.

Il avoue que pour lui qui faisait de même, et qui pensait cette pratique solitaire, inavouable, ça l'a décomplexé et puis, surtout, que c'est la première fois qu'il entendit parler de Thucydide, peut-être le père de l'histoire politique avec son « histoire de la guerre du Péloponnèse ».

Il conclut son propos avec une citation de Thucydide :

« La manifestation du pouvoir qui impressionne le plus les gens est la retenue. »

et ajoute que même s'il n'impressionne personne, le maître-mot de ce budget est la « retenue ».

M. le Maire remercie M. BOSSUT pour sa clarté et sa pédagogie et précise qu'il se souvient quant à lui d'une émission 7 sur 7 en 1988 avec Raymond BARRE qui était alors un de ses maîtres à penser tout comme Pierre MENDES FRANCE.

M. GARCIA remercie également M. BOSSUT pour son exposé et sa franchise sur la situation financière difficile de nombreuses collectivités compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.

Il ajoute que ce qui sauve la Ville de Mons en Barœul est la dotation de solidarité cible et ajoute que les recettes de fonctionnement sont stables.

Il estime que malgré la baisse des dotations et l'augmentation des impôts sur le plan national le déficit de l'Etat ne diminue pas et considère que les efforts demandés aux Français ne mènent à rien.

Il note que les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 3 % alors que les recettes de fonctionnement progressent de 1 % et dénonce l'augmentation des dépenses pour les services aux aînés liée au taux d'absentéisme dans les structures pour personnes âgées et souhaite une réflexion pour diminuer celui-ci.

Il dénonce également l'augmentation des dépenses pour la piscine municipale liée à une mauvaise estimation de la consommation de fluides de l'ordre de 80 000 €.

Il considère également que sur la partie investissement, les 11,6 millions d'euros consacrés à la salle Allende représentent la moitié du budget d'investissement et dénonce un projet très mauvais pour les finances publiques.

Il estime que les coûts de construction de cette salle explosent passant de 7,2 millions à 9,3 millions d'euros au stade de démarrage du chantier.

Il juge enfin que le budget d'investissement s'équilibre par des opérations ponctuelles que sont les cessions immobilières des Mille Roses ainsi que les terrains de la future brasserie et de la « plaine Mitterrand » pour un montant de 2,4 millions d'euros.

Il conclut qu'il s'agit d'un budget peu rassurant et que la Ville a la chance de bénéficier de la péréquation et il se dit inquiet pour d'autres communes.

Mme DA CONCEIÇÃO rappelle la difficulté de l'exercice budgétaire et note que ce budget préserve la capacité de répondre aux besoins des concitoyens sans augmentation de la fiscalité.

Elle souligne la capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en s'adaptant à l'évolution des usages en prenant comme exemple la mise en place des NAP.

Elle met également en avant le niveau élevé des investissements à hauteur de 11,8 millions d'euros et indique que le groupe socialiste votera ce budget 2015.

M. BOSSUT répond à M. GARCIA que les mécanismes de péréquation ne constituent pas un fait de providence qui tombe du ciel mais relèvent d'une forme de justice au regard des indicateurs sociaux et de la nécessité de mettre en place des politiques sociales.

Concernant l'augmentation de l'absentéisme dans les structures pour personnes âgées, il précise qu'il s'agit d'un travail difficile physiquement et psychologiquement et ajoute que le personnel est vieillissant. Il précise également que les remplacements sont assurés intégralement par la collectivité.

A propos du coût de la salle Allende, il indique qu'il s'agit d'un coût intégrant les frais de concours, de démolition, de raccordement au réseau de chauffage urbain, de maîtrise d'œuvre ainsi que les révisions de prix des travaux à venir.

M. le Maire note que M. GARCIA a passé les $\frac{3}{4}$ de son intervention sur des débats de politique nationale. Dès lors, il convient de rappeler que les déficits publics se sont creusés dans les années 2009 et 2010 et que certains élus de son parti jugent insuffisant l'effort de 50 milliards d'euros d'économies demandé aux collectivités locales.

Il ajoute que M. GARCIA cible des points de détail du budget communal comme l'absentéisme dans les Foyers-Logements, l'augmentation des dépenses pour les fluides de la piscine mais qu'il oublie de mentionner la diminution du montant des indemnités des élus.

Il considère que cela démontre que M. GARCIA n'a pas grand-chose à dire sur le budget monsois.

Il rappelle que le coût cible des travaux de la salle Allende est de 6 millions d'euros HT et qu'il sera parfaitement tenu.

Il souligne également le fait que les taux de fiscalité sont au même niveau depuis une quinzaine d'années.

Il remercie Mme PENNEROUX pour le travail considérable qu'elle effectue en l'absence de Directeur financier et annonce l'arrivée prochaine de M. DUBRULLE à ce poste en provenance de la ville de Capinghem.

Il pose la question de l'association des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics et rappelle que dans la constitution française, la France est « une République indivisible » ce qui signifie que les différentes couches de l'organisation territoriale ne sont pas étanches et qu'un appel à la solidarité n'est pas absurde.

Il souligne le niveau record des investissements à Mons en Barœul (11,8 millions) sans endettement et sans toucher à la fiscalité.

Il ajoute que l'augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement est liée aux NAP et que cette gestion rigoureuse permet de maintenir ce haut niveau d'investissement et le financement des projets suivants : salle Allende, Maison des associations, relocalisation des restaurants du cœur, vidéo protection, sanitaires de l'école La Paix, travaux de la salle de sports de Lattre, nouveau restaurant scolaire dans le « Haut de Mons », travaux de maintenance et équipement informatique de l'école Montaigne.

Il revendique enfin une meilleure répartition de l'attribution de compensation (A.C.) au niveau communautaire figée en 2001 alors que la réalité économique a évolué depuis 14 ans.

Il estime que l'A.C. accentue de 50 % les différences de richesses entre les communes alors que la DSC diminue l'écart de richesse entre les communes de 20 %. Il ajoute que la loi MAPAM prévoit la possibilité de diminuer de 5 % l'A.C. pour redéployer ce montant sur la DSC voire sur des fonds de concours.

Il souligne la nécessité de rétablir un peu de justice dans la répartition des moyens de la MEL vers les communes. Cela nécessite toutefois un vote à la majorité qualifiée et il craint les crispations de certains élus sur ce sujet.

Il en appelle à l'esprit communautaire en citant l'exemple de la ville de Wattignies qui malgré des charges importantes perçoit un montant d'A.C. de 0 € par habitant alors que certaines communes perçoivent 600 € d'A.C. par habitant.

M. DECLERCQ annonce que son groupe ne votera pas le budget car ils « n'ont pas la main ». Il ajoute qu'il a eu une discussion avec M. POURCEL au sujet de la salle Allende et que ce dernier l'a convaincu de la nécessité de reconstruire cette salle compte tenu des dépenses énergétiques élevées de l'ancienne salle qu'il a vu vieillir.

Il ajoute qu'il y a toujours des surplus dans les travaux de construction et qu'il faut avoir la sagesse de comprendre les choses et de penser aux Monsois et aux associations.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 6 conseillers municipaux ayant voté contre : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/2 – EVOLUTION DES AP/CP

La municipalité propose les évolutions suivantes dans la liste des AP/CP du budget principal de la ville.

Elle opère un glissement sur l'exercice 2015 des Crédits de Paiement 2014 non consommés intégralement pour les opérations suivantes :

- école maternelle Perrault,
- mission d'urbaniste conseil,
- espace de rencontre groupe scolaire Concorde,
- reconstruction de la salle de sports des Provinces,
- aménagement du parc du Barœul,
- extension de la piscine municipale,
- salle Allende.

Un ajustement d'Autorisation de Programme a été opéré sur les travaux dont les coûts ont été révisés sur la base d'aléas de chantier, de travaux supplémentaires et d'avenants, d'indexations de prix ou de réfections annexés aux procès-verbaux de réception de certains chantiers :

- salle de sports des Provinces,
- extension piscine municipale,
- salle Allende,
- requalification des espaces publics – Centralité/Sangnier.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les évolutions proposées dans la liste des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du budget principal de la ville, ci-après.

N°	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT					
	Montant	Révision	Montant révisé	Recettes	Réalisé antérieur	CP 2015 ouverts	Révision CP 2015	CP 2015 révisés	CP 2016	CP 2017
CONSTRUCTION D'UN PREAU ET D'UN RESTAURANT GS PERRAULT										
2130	621 263,22		621 263,22	AUTOFINANCT FCTVA	617 540,68	3 722,54		3 722,54		
MISSION D'URBANISTE CONSEIL HQE										
824801	240 121,00		240 121,00	AUTOFINANCT LMCU 23 920 CMH/SLE 11 960 PARTENORD 11 960 CDC 23 920 ANRU 119 600	159 038,12	17 070,00		17 070,00	30 000,00	34 012,88
ESPACE DE RENCONTRE GROUPE SCOLAIRE CONCORDE										
2139	328 800,00		328 800,00	AUTOFINANCEMENT FCTVA CR 195 000 ANRU 45 000	324 894,23	3 905,77		3 905,77		
CONSTRUCTION SALLE DE SPORTS PROVINCES										
4150	2 086 110,64	667,68	2 086 778,32	AUTOFINANCEMENT FCTVA	1 982 153,38	104 624,94		104 624,94		
AMENAGEMENT PARC DU BAROEUL										
4212	2 072 725,33		2 072 725,33	AUTOFINANCEMENT FCTVA DDU 801 000 CAF 120 000	2 048 718,61	24 006,72		24 006,72		
EXTENSION PISCINE MUNICIPALE										
4149	3 259 762,13	13 945,71	3 273 707,84	AUTOFINANCEMENT FCTVA LMCU 1 000 000 DDU 420 000	3 263 707,84	10 000,00		10 000,00		
SALLE ALLENDE										
3140	7 200 000,00	2 100 000,00	9 300 000,00	AUTOFINANCEMENT FCTVA ANRU 900 000 REGION 2 395 000 DDU 800 000	1 591 471,42	5 640 000,00		5 640 000,00	2 068 528,58	
RESTRUCTURATION GALERIE DE LA RESIDENCE EUROPE										
824805	8 000 000,00		8 000 000,00	AUTOFINANCEMENT FCTVA ANRU 500 000 REGION 2 950 000 DDU 840 000	4 544 712,09	1 596 000,00		1 596 000,00		
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS SECTEUR 2 - CENTRALITE & SANGNIER										
822806	4 960 000,00	21 772,11	4 981 772,11	AUTOFINANCEMENT FCTVA ANRU 710 000 REGION 2 120 000	4 235 772,11	746 000,00		746 000,00		
TOTAUX	28 768 782,32	2 136 385,50	30 905 167,82		18 768 008,48	8 145 329,97		8 145 329,97	2 098 528,58	34 012,88

M. GARCIA considère que le surcoût de 2,1 millions d'euros de la salle Allende correspond à 9 mois de Taxe d'Habitation et que dans un projet il faut tenir compte de l'ensemble des coûts.

M. le Maire rappelle que le coût cible des travaux a été estimé à 6 millions d'euros et qu'il n'y aura aucun dérapage.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/3 – AVANCES DE TRESORERIE A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Suite aux difficultés ponctuelles de trésorerie de la Mission Locale Métropole Est, la commune de Mons en Barœul a, depuis 2011 et parallèlement à des dispositions du même ordre prises par la commune de Villeneuve d'Ascq, mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour cette structure.

Il est proposé de reconduire ce dispositif et donc de proposer aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser pour la Mission Locale Métropole Est une avance de trésorerie de 45 000 € pour l'année 2015, sans intérêt et remboursable à la fin de chaque exercice,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants,

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2015 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 2764.

M. TONDEUX estime que le débat n'est pas nouveau. Alors que la délibération de février 2015 évoque des difficultés ponctuelles de Trésorerie, il rappelle les délibérations de décembre 2013, décembre 2012, février 2012 et juin 2011 concernant des avances de Trésorerie.

Il considère que les choses n'évoluent pas et qu'on s'habitue à ce que la Mission Locale soit en besoin chronique de rééquilibrage.

Il annonce que pour cette raison, le groupe URM votera contre cette délibération.

M. BOSSUT explique que M. TONDEUX fait une mauvaise analyse de l'évolution de la situation.

Il précise que les termes changent dans ces différentes délibérations car la situation change, que le déséquilibre budgétaire a été résorbé et qu'il s'agit aujourd'hui de difficultés de Trésorerie.

Il indique en effet qu'il existe un décalage important entre la notification des fonds de l'Etat et de l'Europe et le moment où ces fonds sont versés et que par conséquent cela crée des défauts de Trésorerie à combler.

Il ajoute que pour éviter à la Mission Locale de payer des agios à la banque, la Ville lui avance 45 000 €, ce qui ne coûte rien à la Ville et constitue une mesure de bon sens.

M. DECLERCQ indique qu'après s'être renseigné à ce sujet auprès de la Ville de Villeneuve d'Ascq, il confirme les délais de versements des aides européennes et annonce qu'il votera pour.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/4 – AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

L'école Saint-Honoré Notre Dame de la Treille a choisi d'assurer par elle-même l'entretien courant des bâtiments mis à sa disposition et perçoit à ce titre une subvention municipale.

Le montant de la subvention pour l'année scolaire 2014/2015 sera voté en septembre 2015 sur la base des états de charges de personnel d'entretien et dans les limites fixées par la convention signée entre la Ville et l'établissement scolaire.

Dans l'attente de ce versement, l'établissement doit assurer la prise en charge des salaires et des charges concernant le personnel d'entretien sur ses fonds propres.

Dans ce contexte, une demande d'acompte sur la subvention 2014/2015 a été formulée par le président de l'OGEC Saint-Honoré Notre Dame de la Treille, pour un montant de 20 000 €.

Compte tenu de ces éléments, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'un acompte de 20 000 € à l'OGEC Saint-Honoré Notre Dame de la Treille. Cette dépense sera imputée sur l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – RENOUELEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR VACATAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION « CAFE DES PARENTS »

Depuis fin 2011, les parents qui fréquentent la « Maison de la Petite Enfance » sont accueillis lors d'un temps de convivialité, chaque vendredi matin.

Ce temps de convivialité a pour objectifs de :

- permettre aux parents de « mieux comprendre » leurs enfants,
- permettre aux parents de mieux appréhender leur rôle de parents,
- créer du lien entre ces familles.

A cette occasion, les parents expriment leurs difficultés en tant que parents et trouvent une écoute, une aide, des conseils auprès des responsables de la structure.

Une professionnalisation de cet accueil a été mise en place par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2012.

Cette professionnalisation de l'action « café des parents » a permis de :

- créer un espace de rencontre entre les usagers de la structure (familles) et les différents partenaires présents ou non sur les lieux (UTPAS, centre Montfort, Arc-en-ciel, Centre Médico-Psychologique, Centre Social Imagine, Prim'enfance, halte-garderie, Caramel...),

- générer une expression autour de la parentalité et amener une réflexion entre parents et partenaires,

- permettre aux usagers de mieux identifier les partenaires, d'améliorer leurs connaissances de l'existant et notamment des actions et services en matière de Petite Enfance (loisirs, accueil, culture, services médico-sociaux, parentalité, services administratifs...).

Ce projet est repris dans la « programmation ville » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2015.

Un poste d'animateur vacataire pour l'animation de l'action « café des parents » a été créé pour les années 2013 et 2014 par délibération du 17 décembre 2012. Ses missions consistent à :

- préparer et animer le « café des parents »,
- faciliter l'expression et la prise de parole de chacun,
- garantir le respect des règles de confidentialité et offrir une écoute de qualité,
- ouvrir des pistes de réflexion et d'action autour de la parentalité,
- coordonner le travail partenarial.

L'animateur du « café des parents » est rémunéré en référence à la grille indiciaire des traitements de la Fonction Publique Territoriale sur la base de l'indice brut 653 à raison de 7h30 par semaine en dehors des vacances scolaires.

La personne recrutée doit justifier d'une expérience dans le domaine de la petite enfance et de l'accompagnement social ainsi que d'une pratique avérée en soutien à la parentalité. Elle doit être titulaire d'un diplôme national supérieur de travailleur social de niveau 3.

Cette action pourra être reconduite en 2016 selon les mêmes modalités de fonctionnement.

Ce renouvellement de poste et ses modalités de mise en œuvre sont subordonnés à l'obtention des diverses subventions demandées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- renouveler le poste d'animateur vacataire du « café des parents », à compter de janvier 2015 afin de mettre en œuvre cette action ainsi que sur 2016,
- imputer la dépense sur des crédits ouverts à l'article fonctionnel 9263, compte nature 64131.

Mme DA CONCEIÇÃO explique qu'il s'agit du renouvellement du poste de l'animatrice vacataire du « café des parents ».

Elle présente le bilan de l'action du café des parents avec 29 séances en 2014 à la Maison de la petite enfance et remercie M. TREU et Mme HERFEUIL pour le travail de programmation réalisé.

Elle rappelle l'objectif des ateliers qui consiste à libérer la parole et présente la liste des thèmes les plus fréquemment abordés.

Elle évoque également quelques interventions spécifiques comme celle sur le sommeil à l'école Le Petit Prince et la participation de mamans au spectacle organisé dans le cadre de la « nuit de l'ombre ».

En conclusion, elle salue le travail réalisé par l'animatrice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE TECHNICIEN PARAMEDICAL POUR L'E.H.P.A.D ET L'ACCUEIL DE JOUR

Il y a quelques années, dans le cadre de l'amélioration des offres d'accueil et de services proposés aux aînés monsois, la municipalité a décidé de mener une étude puis de créer des structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

Dans ce cadre a eu lieu, en 2007, la transformation de la résidence « Les Bruyères » en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, puis l'ouverture, en septembre 2008, de l'accueil de jour « Les Charmilles ».

Un nouveau projet d'établissement a été défini en 2013. La convention tripartite de l'E.H.P.A.D a été renouvelée en 2014 et il est désormais nécessaire de renforcer l'encadrement des équipes par la création d'un poste de cadre de santé.

Les diplômes requis pour l'exercice de cette mission, les années d'expérience exigées du praticien et l'augmentation du nombre d'ouvertures de structures sur le territoire rendent très difficile le recrutement d'un agent titulaire.

Il convient dès lors de créer un poste de cadre de santé, technicien paramédical, à temps complet qui pourra être pourvu, en l'absence de candidatures de titulaires correspondant au profil du poste, par un agent non titulaire en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le cadre de santé recruté aura pour missions de :

- garantir la bonne gestion des plannings,
- encadrer l'équipe soignante et veiller à la bonne mise en place du projet de soins,
- participer à l'évaluation de la dépendance des résidents et encadrer les démarches de plan de soins individualisés et de projet de vie individualisé,
- animer les réunions de service et s'assurer de la bonne transmission et la traçabilité des informations au sein de l'équipe soignante, de jour ainsi qu'entre celles de jour et de nuit.

L'activité du cadre de santé se composera d'un temps de travail de 70 % au sein de l'E.H.P.A.D « Les Bruyères » (étages et UVA) et de 30 % à l'accueil de jour « les Charmilles ».

Le candidat recruté doit être titulaire de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents et justifier de l'exercice des fonctions de technicien paramédical pendant une durée d'au moins cinq ans en équivalent temps plein au sein d'un E.H.P.A.D et d'une expérience dans l'encadrement d'une équipe.

L'intéressé(e) sera rémunéré(e) en référence à la grille indiciaire du grade de cadre de santé et pourra bénéficier, en application du décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié et du décret 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié et de l'arrêté du 27 mai 2005, du régime indemnitaire de ce grade composé de :

- l'indemnité de sujétions spéciales régie par le décret 90-693 du 1^{er} août 1990 modifié sur la base des 13/1900^{èmes} de la somme du traitement budgétaire brut annuel et de l'indemnité de résidence servies aux bénéficiaires.

- la prime de service régie par l'arrêté du 24 mars 1967 sur la base d'un crédit global égal à 7,50 % des crédits utilisés pour l'exercice budgétaire pour la liquidation des traitements budgétaires bruts des personnels en fonction pouvant prétendre à la prime. Le montant individuel de la prime de service est fixé dans la limite d'un montant maximum égal à 17 % du traitement brut de l'agent apprécié au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la prime est versée.

- la prime spécifique régie par le décret 88-1083 du 30 novembre 1988 et l'arrêté du 7 mars 2007 au taux mensuel prévu par le texte.

- la prime d'encadrement régie par le décret 92-4 du 2 janvier 1992 et l'arrêté du 7 mars 2007 au taux mensuel prévu par le texte.

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires régie par le décret 2002-598 du 25 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002.

- l'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés des personnels de la filière sanitaire et sociale régie par le décret 92-7 du 2 janvier 1992 et l'arrêté du 16 novembre 2004.

Ces montants seront revalorisés à chaque modification officielle des textes servant de base à leur calcul. Ces indemnités seront versées mensuellement au bénéficiaire par décision de l'autorité territoriale en fonction de la manière de servir de l'agent dans la limite du plafond.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer un poste de cadre de santé, technicien paramédical, à temps complet pour l'E.H.P.A.D « Les Bruyères » et l'accueil de jour « Les Charmilles » à compter du 1^{er} février 2015,
- instaurer le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi cadre de santé en faveur de l'agent recruté sur ce poste selon les modalités précisées ci-dessus,
- imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget pour cet emploi à l'article fonctionnel 926-1.

Mme ADGNOT rappelle que le fonctionnement de l'EHPAD les Bruyères et de l'accueil de jour les Charmilles, est « encadré » par des conventions qui fixent les montants des aides accordées par les deux autorités de tutelle.

Elle ajoute qu'en ce qui concerne l'EHPAD et l'accueil de jour, les deux autorités de tutelle sont le Conseil Général du Nord qui intervient sur la dimension accueil/hébergement, et l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais sur le volet soins.

Elle explique qu'en 2013, dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention tripartite, l'Agence Régionale de Santé a accordé une augmentation de sa dotation soins pour l'EHPAD et les Charmilles en raison de la qualité des projets d'établissement élaborés par M. ROUSSEAU avec les personnels.

Elle ajoute que cela s'est traduit par la création de 3 postes, le passage du médecin coordonnateur d'un quart-temps à un mi-temps et le renfort des équipes soignantes, avec du personnel qui a pris ses fonctions il y a moins d'un an. Elle indique que la convention 2014 a été renouvelée.

Elle souligne qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de renforcer l'encadrement des équipes par la création d'un poste à temps complet de cadre de santé technicien paramédical. Elle ajoute que ce poste pourra être pourvu, en absence de candidature de titulaire correspondant au profil du poste, par un agent non titulaire, ce en vertu de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Elle explique en effet que, comme le stipule la délibération soumise au vote, les diplômes requis pour l'exercice de cette mission, les années d'expérience exigées du praticien et l'augmentation du nombre d'ouvertures de structures sur le territoire rendent très difficile le recrutement d'un agent titulaire.

Elle précise que le cadre de santé recruté aura plusieurs missions :

- garantir la bonne gestion des plannings,
- encadrer l'équipe soignante et veiller à la bonne mise en place du projet d'établissement,
 - participer à l'évaluation de la dépendance des résidents et encadrer les démarches de plans de soin individualisés et de projets de vie individualisés,
 - animer les réunions de services et s'assurer de la bonne transmission et de la bonne traçabilité des informations au sein de l'équipe soignante de jour, ainsi qu'entre les équipes de jour et de nuit.

Elle ajoute que l'activité du cadre de santé sera répartie entre l'EHPAD et l'accueil de jour, 70 % de son temps de travail au sein de l'EHPAD et 30 % à l'accueil de jour.

Elle indique que sa rémunération sera établie en référence à la grille indiciaire du grade de cadre de santé et bénéficiera du régime indemnitaire y afférant, encadré réglementairement, dont le détail est exposé dans la délibération.

M. DECLERCQ demande s'il s'agit d'un avancement pour un membre du personnel communal.

Mme ADGNOT lui répond qu'il s'agit d'une réorganisation du service avec création de poste.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES CIVIQUES AVEC LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Institué par la loi 2010-241 du 10 mars 2010, le « service civique » permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, notamment au sein d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Le service civique donne lieu à une indemnité mensuelle versée directement par l'Etat au volontaire (467,34 €) ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale.

Par délibération du 7 avril 2011 et dans le cadre de la politique de soutien et d'accompagnement des jeunes mise en œuvre par la direction Jeunesse, Sports et Vie associative, la Ville de Mons en Barœul s'est prononcée en faveur de l'accueil de 12 volontaires destinés à intervenir sur des enjeux en lien avec le PRU et les services aux aînés.

Après avoir obtenu l'agrément de l'Agence du Service Civique pour trois ans, la collectivité a accueilli successivement 40 services civiques. Cet agrément arrive à échéance.

Dans le cadre de l'intermédiation prévue par l'article L.120-32 du code du service national, la Mission Locale Métropole Est se propose de mettre à disposition de la Ville de Mons en Barœul des volontaires en service civique. L'article précité offre la possibilité à des organismes sans but lucratif agréés de mettre à disposition leurs volontaires auprès d'autres personnes morales tierces non agréées mais remplissant les conditions d'agrément.

Il est donc proposé de conventionner avec la Mission Locale Métropole Est pour la mise à disposition de 12 volontaires maximum en service civique à titre gratuit.

L'engagement des volontaires se fera au nom de la Mission Locale porteur de l'agrément, la Ville gardant la possibilité de choisir parmi les candidats proposés. Chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention tripartite fixant l'ensemble des modalités de gestion et notamment la désignation d'un tuteur au sein de la Ville sous la responsabilité opérationnelle duquel sera placé le jeune.

La Mission Locale organisera pour les volontaires concernés la formation civique ainsi que la formation aux premiers secours de niveau 1 obligatoires dans le cadre du service civique et réalisera un suivi et un accompagnement personnalisé du jeune notamment dans le cadre de son projet professionnel.

La Ville continuera de verser au jeune volontaire l'indemnité mensuelle complémentaire destinée à compenser les frais d'alimentation et de transport dont le montant est prévu par l'article R121-5 du code du service national (7,43 % de l'indice brut 244 soit actuellement 106,31 €).

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions tripartites de mise à disposition de services civiques fixant l'ensemble des modalités de gestion de celle-ci,

- imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget pour le versement de l'indemnité mensuelle complémentaire à la nature 6218 selon les fonctions concernées.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour et profite de cette délibération pour poser le débat du service civique obligatoire qu'il considère comme une piste intéressante pour les années futures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »

La Ville met en place, depuis quelques années, différentes actions concernant la parentalité.

La CAF du Nord propose à la Ville de financer à hauteur de 80 % des frais de fonctionnement, hors recettes complémentaires, de nouveaux projets. Ce fonds spécifique « Publics et Territoires » peut contribuer au financement de projets jusqu'en 2017.

Dans ce cadre, la Ville souhaite solliciter auprès de la CAF des subventions pour les initiatives suivantes :

- 1- « Classe passerelle » dont l'objet est de permettre l'accueil et la sociabilisation des enfants de 2 à 3 ans afin de leur assurer une entrée à l'école la plus sereine possible. Actuellement, de nombreux jeunes enfants ne fréquentent pas de structures d'accueil et ne bénéficient donc pas de cette étape de sociabilisation avant leur entrée en école maternelle. La « classe passerelle » permettrait d'intégrer des enfants dès l'âge de deux ans dans le cadre de l'école maternelle, tout en permettant de respecter le rythme spécifique de ces enfants et une prise de connaissance progressive de la vie en collectivité.
- 2- « Cap avec Mon(s) handicap » a pour objectif de proposer un accueil mieux adapté et de meilleure qualité aux enfants porteurs d'un handicap dans nos accueils collectifs de mineurs. L'accueil d'enfants porteurs d'un handicap s'effectue déjà durant le temps scolaire par le biais de dispositifs mis en place par l'Education Nationale comme les AVSI (Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels). L'intégration de ces enfants dans les accueils de loisirs et les activités extra et périscolaires demeure délicate et marginale. Les communes et associations, malgré l'obligation légale d'accueillir ces enfants, sont parfois démunies et ne réunissent pas les conditions d'accueil favorables à l'accueil de ces enfants compte tenu :
 - d'un manque de lien et d'une méconnaissance du monde de l'éducation spécialisée,
 - des difficultés d'appréhension du handicap de la part des équipes qui se sentent désarmées,
 - d'une « habitude » pour les familles qui consiste à trouver des solutions adaptées souvent hors de son territoire, de son lieu de vie.

Des démarches d'intégration sont déjà existantes au sein des structures municipales mais elles sont parfois « improvisées » et la non-préparation peut être un facteur d'échec pour l'enfant, sa famille et la structure d'accueil

La question de l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap, qui revêt de nombreuses formes, est complexe et demande localement une réelle attention et des efforts d'adaptation (structures, services, formations...). Conformément aux obligations de la loi 2005-102 sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap demande la mise en place d'une procédure d'accompagnement des familles. Ce projet permettrait d'identifier les freins à la participation des enfants porteurs d'un handicap aux temps de loisirs, de travailler en réseau avec les partenaires du secteur spécialisé afin de faciliter les relais et de donner les « outils » nécessaires aux directeurs d'accueils de loisirs, référents NAP et animateurs par le biais de supports pédagogiques et de formation.

- 3- Le « café des ados » consiste en la mise en place d'un projet participatif à destination des jeunes et plus spécifiquement des collégiens de la commune. Il s'agit de redynamiser les activités de loisirs à destination des jeunes Monsois durant les périodes scolaires et les vacances. Ce nouveau projet remplacerait à terme la structure « le Phare », rue Rollin. Durant la période scolaire, cet espace serait ouvert les mardis, jeudis, vendredis en soirée ; les mercredis et samedis après-midi. Pendant les vacances scolaires, il serait ouvert du lundi au vendredi. La structure bénéficierait d'un agrément « LALP : Lieu d'Accueils et Loisirs de Proximité ». Ce nouvel agrément, spécifique aux plus de 11 ans, permet d'offrir, en respectant la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un cadre plus souple autorisant des arrivées et des départs échelonnés de la structure, ainsi que des modalités d'accueil plus spontanées répondant davantage aux besoins du public.

« Le Phare » serait réaménagé pour devenir plus attractif et mieux adapté aux souhaits des jeunes Monsois. Des animations seraient proposées par les animateurs et/ou des intervenants ponctuels.

Pour contribuer à la réussite de ce projet, des moyens de communication modernes doivent être utilisés. D'autre part, une démarche d'implication des jeunes dans la définition et le suivi du projet semble indispensable. Des actions de concertation seraient ainsi menées au sein des collèges. Le projet cherche spécifiquement à répondre à des besoins d'accueil plus souples des jeunes avec la volonté, in fine, de responsabiliser et d'impliquer les jeunes dans des projets ouverts sur la cité. Cet espace a pour vocation d'intéresser les 11-15 ans de la commune et de ce fait, les collèges et partenaires éducatifs seraient associés à sa mise en place, sa conduite et son évaluation.

La Ville envisage de solliciter la CAF du Nord selon le plan de financement 2015 ci-après :

Actions	Dépenses 2015	Recettes 2015
Classe passerelle	17 200,00 €	Publics et territoires : 13 760 € Ville : 3 440 €
Cap avec Mon(s) Handicap	18 205,54 €	Prestation de service CAF : 1 442 € Publics et territoires : 12 200 € Participation des usagers : 706 € LEA : 216,30 € Ville : 3 641,24 €
Le « café des ados »	95 154,85 €	Publics et territoires : 45 837,60 € Subvention Région : 5 000 € Prestation de service Caf : 14 075 € Participation des usagers : 4 100 € Ville : 19 031 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les subventions ci-dessus auprès de la CAF du Nord,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives à la classe passerelle à l'article fonctionnel 9263 pour les 3 années du dispositif,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives au projet « Cap avec Mon(s) handicap » à l'article fonctionnel 92421 pour les 3 années du dispositif,
- inscrire et engager les dépenses et recettes relatives au projet « café des ados » à l'article fonctionnel 92422 pour les 3 années du dispositif.

Mme MEHALIA explique qu'il s'agit de l'appel à projets "Publics et Territoires" lancé par la CAF dont elle décrit les objectifs et qui peuvent être financés à hauteur de 80 %.

Elle décrit les 2 premiers projets intitulés « Cap avec Mon(s) handicap » et le « café des ados ».

Mme DA CONCEIÇÃO explique le 3^{ème} projet intitulé "classe passerelle" consistant à créer à l'intérieur de l'école une classe à effectif réduit pour les enfants de 2 à 3 ans. Elle précise que ce projet est conduit en partenariat avec la CAF et l'Education Nationale.

M. TONDEUX se réjouit de l'initiative de la « classe passerelle ». Il regrette en revanche le jargon indigeste de l'action « Cap avec Mon(s) handicap » et le manque de solutions concrètes. Il regrette également au sujet du « café des ados » l'utilisation du conditionnel pour une dépense de 95 000 €.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.

8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions 2015 aux associations locales conformément aux tableaux et dispositions suivants :

A. Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Montants en €
AIMons	150,00
AMIFA	770,00
Anciens Combattants	1 200,00
Anciens de Colmant-Cuvelier	300,00
Ararat	200,00
Association Historique	500,00
Babelle (Théâtre)	250,00
(La) Cabane dans les arbres	350,00
CADLM	1 500,00
Carambol'ages	400,00
Caramel	81 000,00
Centre social Imagine	85 500,00
Centre social Imagine contrat enfance	600,00
Centre social Imagine animation globale	65 000,00
CESAM	600,00
Chorale D. Savio	500,00
CLCV	650,00
Club de l'Amitié	2 500,76
Colombie en Nord	250,00
Danse Expression	230,00
DDEN (Délégués Dptaux Ed Nat)	250,00
Etoile du Jeu	150,00
Eugénies	170,00
Harmonie Municipale	20 200,00
Jardins et Partage	100,00
Mons entraide	1 866,00
Mons et Merveilles	500,00
Mons Loisirs	135,00
Mons Promotion Culture	110,00
Mons Secourisme	2 150,00
MVV (Mons une Ville à Vivre)	150,00
Nord Madame	380,00
Parc de la Solitude	100,00

Pont du Lion d'Or	230,00
Prim'enfance	300,00
Promesse	1 300,00
Quatre Saisons	350,00
Résidents de Mons la Chapelle	150,00
Saveurs du Marché	1 000,00
Si Tuenda Gospel	200,00
Upercut	400,00
TOTAL	272 641,76

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

B. Subventions pour projets ou équipements

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Anciens Combattants	1 500,00	Achat de médailles, repas du 11 novembre, sorties « mémoire »
Association Historique	1 500,00	Journées du Patrimoine
CADLM	250,00	Achat matériel
Caramel	4018,00	séjour famille (1 500 €), achat logiciel (1 242 €) et projet « portraits croisés » (1 276 €)
Centre social Imagine	12 500,00	Jeux ludothèque (900 €), carnaval (5 000 €), Fête du jeu (1 100 €), Immeubles en fête (300 €), activités jeunes (1 000 €), sorties familiales (4 200 €)
CESAM	18 000,00	Dimanches du Barœul (Nos Quartiers d'Eté) – Forum des associations
CLCV	600,00	Charges locatives
Danse Expression	1 500,00	Spectacle fin de saison (1 000 €), étagères pour costumes (500 €)
Fédéjeux	4 000,00	Festival du jeu Ludinord
Eugénies	300,00	Sauvegarde du patrimoine audio-visuel de Mons
Harmonie Municipale	4 500,00	Achat de cloches tubes
Heure Exquise	3 000,00	Animations en direction des Monsois (projections jeunes publics- soirées thématiques Trait d'Union)
Jardins et Partage	300,00	Conférences sur la thématique du jardin
Mons entraide	5 350,00	Cotisation banque alimentaire (4 950 €)- location véhicules (400 €)

Mons Promotion Culture	2 100,00	Dictée, expositions de peintures, salon artisanal de Noël, location de panneaux (1 000 €)
Prim'enfance	1 300,00	Gymboree (atelier motricité)
Promesse	1 300,00	Achat mobilier et matériel informatique
Saveurs du Marché	5000,00	Achat d'une armoire réfrigérée
Upercut	1600,00	Charges locatives (1 000 €) – Achat d'un frigo et d'un robot (600 €)
TOTAL	74 318,00	

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

50 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

A titre exceptionnel, les membres du conseil municipal autorisent le versement pour « projet ou équipement » d'une subvention à hauteur de 650 € à l'association Prim'Enfance. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6748 du budget de l'exercice.

C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
CADLM	6 500,00	Fitness
Centre social Imagine	7 000,00	Accompagnement à la scolarité
Danse Expression	8 000,00	Cours de danse
Prim'enfance	1 200,00	Eveil aux livres et arts plastiques
TOTAL	22 700,00	

Ces subventions seront versées, pour les activités organisées par les associations de janvier à décembre, au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants). Pour le mois de décembre, les subventions pourront être versées en janvier de l'année suivante.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Par ailleurs, pour les mois de novembre et décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92025, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
CADLM	647,62 €
Danse Expression	646,60 €

D. Subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises « Caramel », Centre Social « Imagine » et « Promesse », en direction des jeunes de 3 à 18 ans.

Afin de permettre le versement des subventions municipales à ces associations pour l'année 2015, il est proposé de les fixer à la hauteur maximale de :

- 18 000 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaire et du mercredi,
- 20 000 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 21 619 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.

Pour ces trois associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Par ailleurs, pour leurs activités ayant eu lieu en fin d'année des mois de septembre à décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92421, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
Promesse	1 818,16 €
Caramel	3 220,04 €
Centre social Imagine	5 023,04 €

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 17 décembre 2012.

Il est, également, proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer 3 055,00 € au Centre Social Imagine pour l'encadrement des NAP pour une période de 22 semaines de janvier à juillet 2015. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92213 et au compte nature 6574 du budget de l'exercice.
- attribuer une subvention de 16 274 € au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574 du budget de l'exercice.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et les imputer aux articles fonctionnels et compte nature correspondants du budget de l'exercice.

M. BLOUME explique que l'ensemble des actions des associations ont pour point commun l'action collective et le vivre ensemble.

Il ajoute que comme le colibri elles font leur part pour éteindre l'incendie que constitue le délitement du lien social.

Il précise que le soutien aux associations à Mons en Barœul ne faiblit pas et que le cap est maintenu avec en plus la nouvelle Maison des associations qui accueillera les Restaurants du Cœur.

Il formule le vœu que davantage de personnes rejoignent les associations pour y prendre des responsabilités et éteindre l'incendie qui ronge la société.

Il remercie enfin les responsables associatifs et les bénévoles pour leur engagement.

M. TONDEUX annonce qu'il votera pour, afin de reconnaître le rôle essentiel du monde associatif dans de nombreux domaines et se félicite du soutien aux associations.

Il regrette toutefois qu'on n'insiste pas suffisamment dans cette délibération sur le rôle des associations les plus importantes que sont CARMEL et le Centre Social IMAGINE.

M. LEBON explique que le groupe écologiste tient à saluer le fait que malgré le climat économique actuel, la Ville de Mons en Barœul maintienne son soutien à ses associations là où d'autres villes ont fait le choix de réduire leurs subventions ou de s'attaquer frontalement à la culture et aux centres sociaux.

Il ajoute que le maintien des subventions est évidemment un signal fort en direction du tissu associatif monsois qui prouve que nous continuerons à faire confiance au monde associatif pour animer la vie citoyenne locale.

Il souligne que ce monde associatif est le garant du vivre ensemble sur notre territoire et qu'il est un amortisseur efficace contre les chocs économiques, sociaux et environnementaux que nous traversons.

Il tient à remercier les bénévoles des associations monsoises emblématiques comme les fameux porteurs de gamelles ou l'épicerie solidaire évidemment, ceux des associations dont la renommée dépasse notre Région et qui permettent de faire connaître Mons en Barœul comme l'étoile du jeu et son festival Ludinord ou encore la Brigade des Tubes mais il remercie aussi tous les bénévoles des associations et clubs de sport qui donnent de leur temps pour les autres.

M. le Maire salue cette belle unanimité et ajoute qu'au-delà de la froideur des chiffres, il faut saluer le travail des bénévoles qui s'impliquent dans les différentes associations monsoises.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (Mme GINGOLD, M. TOUTIN, M. LEDÉ, M. GÉRY, M. SCHOOS, Mme DUPONT et Mme BERGOGNE ne prennent pas part au vote).

8/2 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations sportives conformément aux tableaux suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Subvention en €
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	3 000.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	1 700.00
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	12 500.00
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	1 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	2 500.00
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	5 400.00
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	2 200.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	3 800.00
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	8 500.00
MONS ATHLETIC CLUB	Football	51 400.00
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	1 000.00
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	2 500.00
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	23 000.00
MONS TENNIS CLUB	Tennis	2 500.00
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	2 500.00
MONS TRIATHLON	Triathlon	650.00
NATATION LOISIR A MONS	Natation loisir	1 500.00
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	30 000.00
PALM	Plongée sous-marine	2 000.00
SAC A POF	Escalade	2 000.00
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	2 000.00
LES CHEYENNES	Majorette	500.00
LES COBRAS	Flag Football	1 000.00
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	900.00
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	900.00
TOTAL		165 450.00

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 70 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 30 % après transmission, par chaque club, de son bilan de fin de saison.

B. Monitorat technique

CLUB	Subvention en €
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	2 500.00
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	11 500.00
GYM MONS	5 600.00
JUDO CLUB MONSOIS	10 000.00
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	8 300.00
MONS ATHLETIC CLUB	39 000.00
MONS TENNIS CLUB	7 500.00
MONS TRIATHLON	2 000.00
NATATION LOISIR A MONS	2 000.00
SAC A POF	800.00
TOTAL	89 200.00

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants).

Par ailleurs, pour les mois de septembre à décembre 2014, les subventions pourront être versées à titre exceptionnel sur l'année 2015, au compte nature 6748, article fonctionnel 92414, de la manière suivante :

Bénéficiaires	Subventions
KARATE SHOTOKAN	2677.80 €
GYM MONS	3294.44 €
JUDO CLUB	3274.59 €
ECOLE DE TAEKWONDO	1051.20 €
NAGER A MONS	288.00 €
MONS ATHLETIC CLUB	3679.64 €
MONS TENNIS CLUB	1286.80 €

C. Subvention exceptionnelle de projets ou d'équipements

CLUB	Nature	Subvention en €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Pour l'organisation de 2 Galas	4 000.00
SAC A POF	Pour l'organisation d'une compétition	1 600.00
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Pour l'organisation d'un gala de boxe éducative et d'un gala de boxe amateurs	2 100.00
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pour l'organisation du « tournoi Marcel DERIEPPE »	500.00
TOTAL		8 200.00

Ces subventions seront versées sur présentation des factures - correspondant à ces équipements ou manifestations - acquittées par les clubs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice.

M. DECLERCQ s'interroge sur la nécessité pour l'école de TAEKWONDO d'organiser 2 galas pour un montant de subvention de 4 000 €.

Mme MEHALIA explique que la commission extra-municipale des sports a constaté que beaucoup d'associations manquent de bénévoles pour l'organisation de compétitions ou de galas et qu'il est important de valoriser l'engagement des bénévoles de l'école de TAEKWONDO qui souhaitent organiser 2 galas pour 2 tranches d'âges différents.

Cette délibération est adoptée avec 31 voix pour (Mme DA CONCEIÇÃO ne prend pas part au vote) ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN et M. DECLERCQ.

8/3 – TARIFS DE LOCATION ET DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES MUNICIPALES

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser, à compter du 1^{er} janvier 2015, les montants de la participation aux frais de fonctionnement (pour les associations monsoises) et de location (pour les particuliers) demandés aux utilisateurs des salles municipales, dans les conditions décrites dans le tableau ci-après. En cas de location plusieurs jours de suite, le 2^{ème} jour et les suivants sont facturés à hauteur de 60 % du prix du premier jour.

Par ailleurs, apparaissent les tarifs de location d'équipements municipaux que des utilisateurs sollicitent régulièrement : Jardin de Thalie, salle d'escalade « le Polyèdre », salles de sports, boulodrome. Enfin, il est proposé d'actualiser le tarif de location de l'espace de spectacles « Le Trait d'Union ».

Les salles municipales sont mises à disposition dans le cadre de conventions précisant les conditions d'utilisation. Il y sera notamment précisé, concernant les équipements sportifs, qu'elles ne peuvent être louées que dans le cadre d'activités sportives adaptées à la spécificité de la salle et dans le respect de la réglementation sportive en vigueur. Il en est de même pour « Le Trait d'Union » qui ne pourra être utilisé qu'à des fins de représentations (concerts, théâtres, conférences...).

SALLES	2014		2015			
	Partic.	Ass. mons. avec nett.	Particuliers		Ass. monsoises	
	TTC		HT	TTC	Sans nett.	Avec nett.
Barœul (Limite Horaire : 24h)						
- Tape Autour - 60 pers.	168	90	141,66	170	15	90
- Briqueterie - 100 pers.	200	110	168,33	202	15	111
- Goulette - 50 pers.	94	53	78,84	95	15	53
- Sac au Dos - 100 pers.	126	100	105,69	127	15	100
- Fermette - 30 pers.	73	63	62,50	75	15	63
Franciscaines - 80 pers. (LH : 2h du matin)	215	53	180,83	217	15	53
Marie Curie - 250 pers. (LH : 2h du matin)	388	105	326,67	392	30	106
Sarts (jusqu'à 24 h)	168	53	141,66	170	15	53
Gabriel Pagnerre - 80 pers. (LH : 20 h)	168	53	141,66	170	15	53
Le Fort						
Salle du Fort (LH : 3h du matin)						
- Eté (16/04 - 15/10)	1 298	167	1 091,67	1 310		168
- Hiver (16/10 - 15/04)	1 623	167	1 366,67	1 640		168
La Terrasse (LH : 3h du matin)	246	94	206,67	248	15	94
Salle de projection	178	94	150,00	180		94

Salle du Fort configuration spectacle	- Particuliers - Entreprises	911		765,00	918		
	Entrées payantes (associations monsoises)		230				231
	Entrées gratuites (associations monsoises)		42				42
Trait d'union	Associations ou organisateurs de spectacles, représentations tout public		0			191	208
	Associations monsoises, reprs. privées (public invité)		0			231	234
	Particuliers, org de spect, repr privées (public invité)	0		480,00	576		
Jardin de Thalie		360		301,50	362		
Le Polyèdre (salle d'escalade)	A la journée	720		603,00	724		
	A l'heure			75,00	90		
Plateau multi-sports (Salle Concorde)	A la journée	600		502,50	603		
	A l'heure			62,50	75		
Boulodrome	A la journée			400,00	480		
	A l'heure			50,00	60		
Salle Boum		150	0	125,63	151	15	51

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à actualiser les tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement des salles municipales conformément au tableau présenté ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS COORDONNE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

Il y a 4 ans, une convention de groupement de commandes dont l'objet était la mutualisation des besoins de télécommunication des partenaires publics a été signée par Lille Métropole et 6 autres communes. L'objectif était de massifier les besoins des membres pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Le groupement ayant atteint l'objectif fixé, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour organiser la relance des marchés de télécommunications. La force économique de ce groupement devrait permettre à ses membres de bénéficier de conditions de réalisation de prestations de services plus performantes et à moindre coût.

Le projet se déroule en deux étapes : la première consiste en la signature de la convention organisant le groupement de commandes. La seconde sera le lancement de la procédure de passation de marchés publics.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la MEL. Elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

La procédure de consultation publique consiste en un appel d'offres ouvert européen composé de 9 lots. Chaque lot est un marché à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum, d'une durée de 3 ans + 1 an. L'allotissement est organisé comme suit :

- lot 1 : téléphonie fixe - lignes isolées : location,
- lot 2 : téléphonie fixe - lignes isolées : exploitation,
- lot 3 : téléphonie fixe - lignes groupées,
- lot 4 : réseaux VPN, internet à débit garanti,
- lot 5 : téléphonie mobile,
- lot 6 : internet (autre),
- lot 7 : internet lien de secours,
- lot 8 : communication Machine to Machine,
- lot 9 : hotspot WIFI.

Les dépenses de téléphonie mobile de la Ville de Mons en Barœul sont actuellement estimées à 14 500 € HT par an.

Le marché de téléphonie mobile de la Ville de Mons en Barœul s'achevant en juillet 2015, et considérant l'intérêt pour la Ville de rejoindre ce groupement de commandes, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville au groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de télécommunications, et d'accepter les termes de la convention constitutive,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes,
- de désigner Monsieur Francis BOSSUT, Premier adjoint délégué aux finances, au personnel et à la communication, comme membre titulaire et Madame Véronique DUBRULLE, adjointe à la rénovation urbaine, au cadre de vie et au logement, comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le soumissionnaire retenu, le marché relatif au lot n° 5 – téléphonie mobile, les avenants et marchés complémentaires éventuels, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire en tant que de besoin les crédits nécessaires aux budgets des exercices 2015 et suivants, aux articles fonctionnels correspondants, compte nature 6262.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013 DU SYNDICAT MIXTE
DES GENS DU VOYAGE DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les maires d'une communication en séance du conseil municipal du rapport annuel retraçant l'activité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le rapport d'activités 2013 du Syndicat Mixte des Gens du Voyage Lille Métropole Communauté Urbaine a été adopté par le Comité Syndical le 15 octobre 2014.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la communication au conseil municipal de ce rapport pour l'année 2013.

Pas de vote.

13/3 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2013

L'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les maires d'une communication en séance du conseil municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable.

Le rapport 2013 a été adopté par le Conseil de Communauté le 10 octobre 2014, après consultation de la commission des usagers des services publics locaux.

En application de l'article L.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la communication au conseil municipal de ce rapport pour l'année 2013.

M. LEBON souligne que le rapport indique que le conseil de communauté du 21 juin 2013 a pris la décision de lancer des études sur le mode de gestion du service d'eau potable et notamment pour une étude parallèle de gestion en régie publique.

Il ajoute que, convaincus depuis longtemps par la nécessité d'une gestion publique de l'eau, les écologistes espèrent que les élus communautaires le sont également et invite les Monsois ainsi que leurs représentants à se saisir du sujet.

Il explique que la gestion en régie publique de l'eau répond à trois types d'enjeux :

- l'enjeu économique en investissant dans la réparation du réseau plutôt que dans les dividendes des actionnaires,
- l'enjeu écologique en préservant l'autosuffisance en eau, en luttant contre le gaspillage et en incitant aux bonnes pratiques,
- l'enjeu social en mettant en place une tarification progressive et sociale de l'eau.

Il indique que les écologistes espèrent que les élus de la nouvelle Métropole Européenne de Lille voteront pour un retour complet de la gestion de l'eau en régie publique.

Il conclut son propos en rappelant que l'eau est un bien commun de l'humanité qui doit être protégé des dérives du marché et que son accès doit être garanti à tous.

M. le Maire explique que l'ancien concessionnaire les Eaux du Nord a été évincé et que le débat porte sur l'attribution de la DSP à son concurrent ou sur une gestion en régie.

Il avoue ne pas avoir de position dogmatique sur ce sujet mais insiste sur les 3 paramètres à respecter :

- la préservation de la ressource,
- la qualité de l'eau distribuée,
- le tarif de l'eau.

-

M. GARCIA indique qu'il s'agit d'un enjeu important et rappelle le litige entre LMCU et la société des Eaux du Nord qui démontre qu'il peut y avoir des dérives dans la gestion des DSP.

Il ajoute que la gestion en régie n'est pas à exclure si le service est de qualité à un coût moindre.

Pas de vote.

13/4 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour le Maire de présenter au conseil municipal en séance publique le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport a été adopté par le Conseil de Communauté le 10 octobre 2014, après consultation de la commission des usagers des services publics locaux.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente ce rapport au conseil municipal.

M. LEBON note que depuis ce rapport beaucoup de choses ont changé et notamment à Mons en Barœul avec l'ouverture de la déchetterie en octobre et plus récemment la fin du ramassage des encombrants en porte à porte.

Il précise que la fin des encombrants s'est déroulée dans de très bonnes conditions et en profite pour en remercier les Monsois ainsi que les services techniques et le service communication de la ville.

Il ajoute que ce rapport semble confirmer la baisse de production de déchets réamorçée en 2012 suite à l'augmentation importante survenue en 2011.

Il souligne que le recyclage, le compostage, le réemploi et la lutte contre le gaspillage sont autant d'actions à mettre en place à Mons en Barœul et qu'il espère qu'au-delà de ces rapports annuels, la Métropole Européenne de Lille sera au rendez-vous pour nous accompagner dans cette ère nouvelle où la raréfaction des ressources est devenue un défi majeur.

Mme LAVALLEZ s'étonne que l'augmentation des recettes entre 2012 et 2013 de l'ordre de 5,9 % ne s'accompagne pas d'une diminution du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

M. le Maire lui annonce que le montant de la TEOM n'augmentera pas en 2015.

Pas de vote.